

## Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux Emergences

**M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Dans le prolongement de la manifestation «Rencontres Jeune Création», qui s'est terminée en juin 2005, avec sa 20<sup>ème</sup> édition, la Ville de Besançon a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à des projets de jeunes compagnies, à des créations d'artistes en devenir professionnel.

En liaison avec les structures de diffusion dans le domaine du spectacle vivant, qui serviront de référent et permettront aux projets de s'épanouir sur le même principe que «les pépinières d'entreprises», des projets ont été mis à l'étude dès l'automne 2005 et verront leur concrétisation finale échelonnée sur les saisons 2006/2007 et 2007/2008.

Parmi les projets inclus dans le processus, certains ont des échéances de présentation ou des contraintes de mise en place qui nécessitent des soutiens rapidement.

Il est donc nécessaire d'apporter, dès maintenant, des moyens financiers à trois créations ; les compléments d'attributions pour l'exercice 2006 se feront à l'automne.

### 1. Marjorie Heinrich, (Krathe Theatre) pour «Horifice»

Marjorie Heinrich, après avoir été formée au théâtre à Besançon, a participé aux Rencontres Jeune Création dans la pièce de Visniec «La Femme comme champs de bataille» et à la proposition de la Compagnie D. Kap d'Escrime Théâtre.

Son projet «Horifice» s'appuie sur une triple thématique : la mort, la famille, les fantômes. Il sera coproduit par le Théâtre de la Tempête à Paris avec le soutien de son directeur Philippe Adrien, dramaturge et metteur en scène, l'une des personnalités les plus marquantes du Théâtre en France de ces 25 dernières années.

Ce spectacle serait soutenu et présenté au CDN durant la saison 2006-2007.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association «Krathe Theatre» pour la création du spectacle «Horifice».

### 2. Compagnie KA (Théâtre de Marionnettes) : création autour d'un texte d'Hervé Blutsch

Forte de son expérience antérieure avec deux spectacles créés d'après des textes d'Hervé Blutsch «Anatole Felde» (2000) et «Gzion» (2002) et son spectacle «Marie des grenouilles» d'après Jean-Claude Grumberg (2005, repris en 2006), la Compagnie KA propose d'approfondir sa confrontation au texte contemporain, à partir du travail spécifique de la marionnette.

La Compagnie a demandé à Hervé Blutsch, artiste associé au Théâtre Granit de Belfort durant la saison 2005-2006, de lui écrire un texte original sur les vicissitudes de la «condition d'humain».

Il est donc proposé d'attribuer à l'Association KA une subvention de 4 000 € pour ce projet.

### 3. Frédéric Morel (Association «La Grosse Galette») : titre en attente

Frédéric Morel est déjà à l'origine de nombreux projets musicaux notamment avec le saxophoniste américain Tim Berne, spectacle proposé dans les Rencontres Jeune Création 2005, mais aussi avec à ses côtés d'autres artistes, notamment la chanteuse Lucia Recio ou la violoncelliste Martine Altenburger.

Frédéric Morel continue son expérimentation musicale en mélangeant musiques actuelles (Free-jazz, jazz, rock, funk) et musiques contemporaines.

Le projet réalisé actuellement en collaboration avec le Cylindre associera le Quartet de Frédéric Morel et le violoncelliste Vincent Courtois (membre de l'Orchestre National de Jazz). Ce concert serait repris à Saint-Claude dans le Jura.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 2 500 € dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et d'attribuer :

- 5 000 € à l'Association «Kratche Théâtre» pour la création du spectacle «Horifice»,
- 4 000 € à l'Association «KA» pour la reprise du spectacle «Marie des Grenouilles» et l'avancée du projet avec Hervé Blutsch,
- 2 500 € à l'Association «La Grosse Galette» pour la mise en œuvre de la résidence et de la création avec Vincent Courtois.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 11 500 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010 du budget primitif 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.*